



Ville de Bernay
Délibération : 13
Conseil du 22 juillet 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 JUILLET 2020 -

Délibération n° 40-2020

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Frédérique PARIS, Céline MENANT, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Sara FERAUD à Claudine HEUDE ; Françoise TURMEL à Thierry JOSSÉ ; Pierre BIBET à Pascal SEJOURNE ; Jérôme VARANGLE à Mickaël PEREIRA ; Dominique BETOURNE à Marie-Lyne VAGNER ; Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER.

Absents : Sara FERAUD, Françoise TURMEL, Pierre BIBET, Jérôme VARANGLE, Dominique BETOURNE, Julien LEFEVRE.

Date de la convocation : 16 juillet 2020

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'emploi permanent doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé ainsi que l'intitulé.

Afin de permettre la nomination d'agents inscrits au tableau des avancements de grade et ceux ayant bénéficié de la promotion interne pour l'année 2020, il s'avère nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Nombre	Motifs
Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet	+1	Avancement de grade
Agent social principal 2^{ème} classe 100/151	+ 1	Avancement de grade
Agents de maîtrise à temps complet	+2	Promotions internes

Ces avancements de grade et promotions internes impliquent la suppression des postes suivants car non pourvus :

Grade	Nombre	Motifs
Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet	-1	Suppression suite avancement
Agent social principal 2^{ème} 100/151	-1	Suppression suite avancement
Adjoint technique Principal 1^{ère} classe	-3	Suppression suite avancement
Adjoint technique à temps complet	-2	Suppression suite avancement

D'autre part, afin d'assurer la continuité du service de la vie scolaire, il s'avère nécessaire de créer des postes d'animateurs périscolaires et un poste de référent scolaire selon les grades ci-dessous.

Au service des finances, il s'avère nécessaire de créer un emploi administratif à temps complet :

Grade	Nombre	Postes
Adjoint administratif à temps complet	+ 1	Création d'un poste administratif au service des finances
Adjoint d'animation à temps complet	+ 3	Création de deux postes d'animateurs et d'un référent scolaire
Adjoint d'animation 28/35^{ème}	+ 2	Création de deux postes d'animateurs

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser la création et la suppression des postes susmentionnés et la modification du tableau des effectifs.

DÉLIBÉRATION :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-364 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1994 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable des membres du comité technique réunis le 17 juin 2020.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **D'AUTORISER** la création et suppression des emplois susmentionnés ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Pour copie certifiée conforme
Madame le Maire



Marie-Lyne VAGNER